

## COMMUNIQUE

### **AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE PRIMES D'EMISSION DE LA BANK OF AFRICA - NIGER**

Lors de son Assemblée Générale Mixte du 10 avril 2010, la BANK OF AFRICA - NIGER a décidé d'augmenter le capital social actuel de Trois Milliards Cinq Cent Millions (3.500.000.000) de F CFA, pour le porter à Quatre Milliards Cinq Cent Millions (4.500.000.000) de F CFA, par incorporation audit capital d'une somme d'Un Milliard (1.000.000.000) de F CFA prélevée sur les primes d'émission, par la création de Cent Mille (100.000) actions nouvelles de Dix Mille (10.000) F CFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison de deux (2) actions gratuites pour sept (7) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Un droit de vote double sera conféré aux actions gratuites attribuées aux actionnaires à raison d'actions anciennes, de catégorie A, pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Les titres formant rompu seront indemnisés en espèces par le compte de liquidité du titre. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du cours coté de l'action à la BRVM le 03 juin 2010. Au regard de la quantité de titres détenus à cette date, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiple de 4 actions anciennes détenues. L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de primes d'émission sont ci-après décrites :

Emetteur	BANK OF AFRICA - NIGER.
Particularité	Création d'actions nouvelles.
Mode de placement	Attribution gratuite.
Capital initial	3 500 000 000 FCFA.
Montant de l'émission	1 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale des actions	10 000 FCFA.
Nombre d'actions anciennes	350 000 actions.

Nombre d'actions nouvelles : 100 000 actions.

Parité de distribution : 2 actions nouvelles pour 7 actions anciennes, les rompus seront rachetés par le compte BOA NIGER Liquidité à la valeur théorique du droit d'attribution calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la fermeture des registres.

Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Date de fermeture du registre des actionnaires : 08 juin 2010.

Personnes concernées : Tout actionnaire détenteur des titres à la clôture du registre le 08 juin 2010.

La BANK OF AFRICA - NIGER remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Niamey, le 19 mai 2010

Le Directeur Général

Hachem BOUGHALEB

